

## **Communiqué de presse**

### **Animations Été 2018 :**

#### **Problème concernant les pré-inscriptions sur Internet**

Suite à un problème informatique, les pré-inscriptions enregistrées sur Internet durant les journées des 5 et 6 février n'ont pas été prises en compte.

Les familles concernées sont invitées **à se pré-inscrire à nouveau** selon les modalités ci-dessous détaillées, **sachant qu'une pré-inscription n'oblige pas à une inscription.**

#### **Pré-inscriptions entre le 7 février et le 27 avril 2018**

Pour les familles résidant dans l'une des 20 communes de Colmar Agglomération, au choix :

- sur le site Internet de Colmar Agglomération : [www.agglo-colmar.fr/animations-ete](http://www.agglo-colmar.fr/animations-ete)
- auprès de la mairie de leur commune de résidence.

Pour les familles qui ne résident pas dans Colmar Agglomération, au choix :

- sur le site Internet de Colmar Agglomération : [www.agglo-colmar.fr/animations-ete](http://www.agglo-colmar.fr/animations-ete)
- à la direction des sports de la Mairie de Colmar pour les familles ne résidant pas dans l'une des 20 communes de Colmar Agglomération.